

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu les demandes de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché et de reclassement administratif du produit phytopharmaceutique **METALIXON***

de la société                                    **KOLLANT SPA**  
enregistrées sous les                         n°2013-1842 et 2018-1568

La demande n°2013-1842 devient sans objet.

L'autorisation de mise sur le marché (n°2030072) du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Le produit **METALIXON** devient second nom commercial du produit de référence **WARIOR EXTRA**.



### Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	METALIXON
<b>Type de produit</b>	Deuxième gamme
<b>Titulaire</b>	KOLLANT SPA VIA TRIESTE 49/53 35121 PADOVA ITALIE
<b>Formulation</b>	Appât sur grains (AB)
Contenant	5 % - métaldéhyde
<b>Numéro d'intrant</b>	2030072
<b>Numéro d'AMM</b>	2030072
<b>Fonction</b>	Molluscicide
<b>Gamme d'usages</b>	Professionnel

### Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	Sans délais
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	6 mois à compter de la date de la présente décision.

A Maisons-Alfort, le 10 JUIL. 2018

Le Directeur Général  
  
 Roger GENET